

SEINE ET YVELINES VOIRIE
AU SERVICE DES TERRITOIRES

CATALOGUE 2026
Prestations aux communes

ENTRETIEN DE LA ROUTE
Seine et Yvelines Voirie



MOT DES ÉLUS



Jean-Christophe Fromantin

Président de Seine et Yvelines Voirie

11e vice-président du Département des Hauts-de-Seine chargé des infrastructures routières et navigables

Seine et Yvelines Voirie traduit une ambition commune : unir les forces de deux Départements pour assurer une gestion cohérente, exigeante et durable de nos infrastructures routières. Cette gouvernance partagée nous permet de mutualiser les expertises, d'optimiser les moyens et de fixer des priorités au plus près des réalités territoriales. Notre responsabilité est de garantir un réseau entretenu, sûr et performant, au service des mobilités quotidiennes, de l'attractivité de nos territoires et de la qualité du service public.



Richard Delepierre

Premier vice-président de Seine et Yvelines Voirie

3e vice-président du Département des Yvelines délégué aux Mobilités et aux Transports

La diversité des territoires impose une action routière adaptée, des secteurs urbains les plus circulés aux communes rurales. Seine et Yvelines Voirie permet de conjuguer une vision départementale des mobilités avec une intervention de proximité. Entretien du réseau, sécurité des déplacements, fluidité du trafic et accompagnement des projets locaux constituent le socle de notre action. Cette coopération renforce notre capacité à répondre durablement aux besoins des usagers et des collectivités

6 ÉTAPES SIMPLES POUR DEMANDER UNE PRESTATION :



1. JE DÉLIBÈRE
La commune vote pour l'adhésion de sa commune à Seine et Yvelines Voirie



2. J'ADHÈRE
La commune adhère à Seine et Yvelines Voirie



3. PRESTATION ET DEVIS
La commune fait part de son besoin et reçoit un devis personnalisé



4. DEVIS ET MONTANT
La commune valide la dépense



5. MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION
Seine et Yvelines Voirie réalise études, travaux ou interventions
Pensez à vous inscrire à la campagne



6. FACTURATION
Seine et Yvelines Voirie facture la commune sur la base du devis validé et des travaux réalisés

SOMMAIRE

SEINE ET YVELINES VOIRIE

DEVENIR ADHERÉNT

I. VIABILITÉ HIVERNALE

1. **Intégration aux circuits de viabilité hivernale**
2. **Vente de sel**

II. DÉPENDANCES VERTES

1. **Fauchage – campagne annuelle**
2. **Traitement ponctuel sur mesure**
3. **Elagage des arbres d'alignement**
4. **Audit du patrimoine arboré routier**

III. RÉPARATIONS DE CHAUSSÉES

1. **Point à temps automatique (PATA)**
2. **Enrobé projeté**
3. **Pontage des fissures**
4. **Enduit superficiel d'usure (ESU)**

IV. SIGNALISATION

1. **Signalisation verticale**
2. **Signalisation horizontale – campagne annuelle**

V. INGÉNIERIE

1. **Audit des carrefours à feux**
2. **Missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**
3. **Petits travaux de voirie**

LES AUTRES OPÉRATEURS À NOS CÔTÉS

SEINE ET YVELINES VOIRIE

Seine et Yvelines Voirie est le syndicat mixte ouvert créé par les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine qui lui ont transféré leur compétence en matière d'entretien, d'exploitation et de modernisation de leurs réseaux routiers départementaux.

Opérationnel depuis le 1er janvier 2025, il s'inscrit dans la continuité de la coopération engagée entre les deux Départements. Il rassemble au sein d'un même établissement des équipes spécialisées, des compétences techniques et des moyens mutualisés afin de garantir la sécurité des déplacements, la qualité du service rendu aux usagers et la préservation du patrimoine routier.

Depuis le 1er janvier 2026, cette organisation permet également de mettre l'expertise de Seine et Yvelines Voirie au service des communes et de leurs groupements. En adhérant au syndicat et sans lui transférer de compétences, les collectivités des Yvelines et des Hauts-de-Seine peuvent accéder à une offre de prestations adaptée à leurs besoins à des coûts maîtrisés : entretien et réparation des chaussées, viabilité hivernale, fauchage et entretien des dépendances routières, signalisation, gestion des carrefours à feux ou encore assistance à maîtrise d'ouvrage.

Seine et Yvelines Voirie repose sur une gouvernance partagée associant les membres fondateurs (Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine) et les représentants des communes et intercommunalités adhérentes.

LES MEMBRES TITULAIRES DU COMITÉ SYNDICAL

Pour le **Département des Hauts-de-Seine**

Jean-Christophe Fromantin, président ;
Denis Larghero, vice-président ;
Daniel Courtès, vice-président ;
Thomas Lam ;
Denis Datcharry.

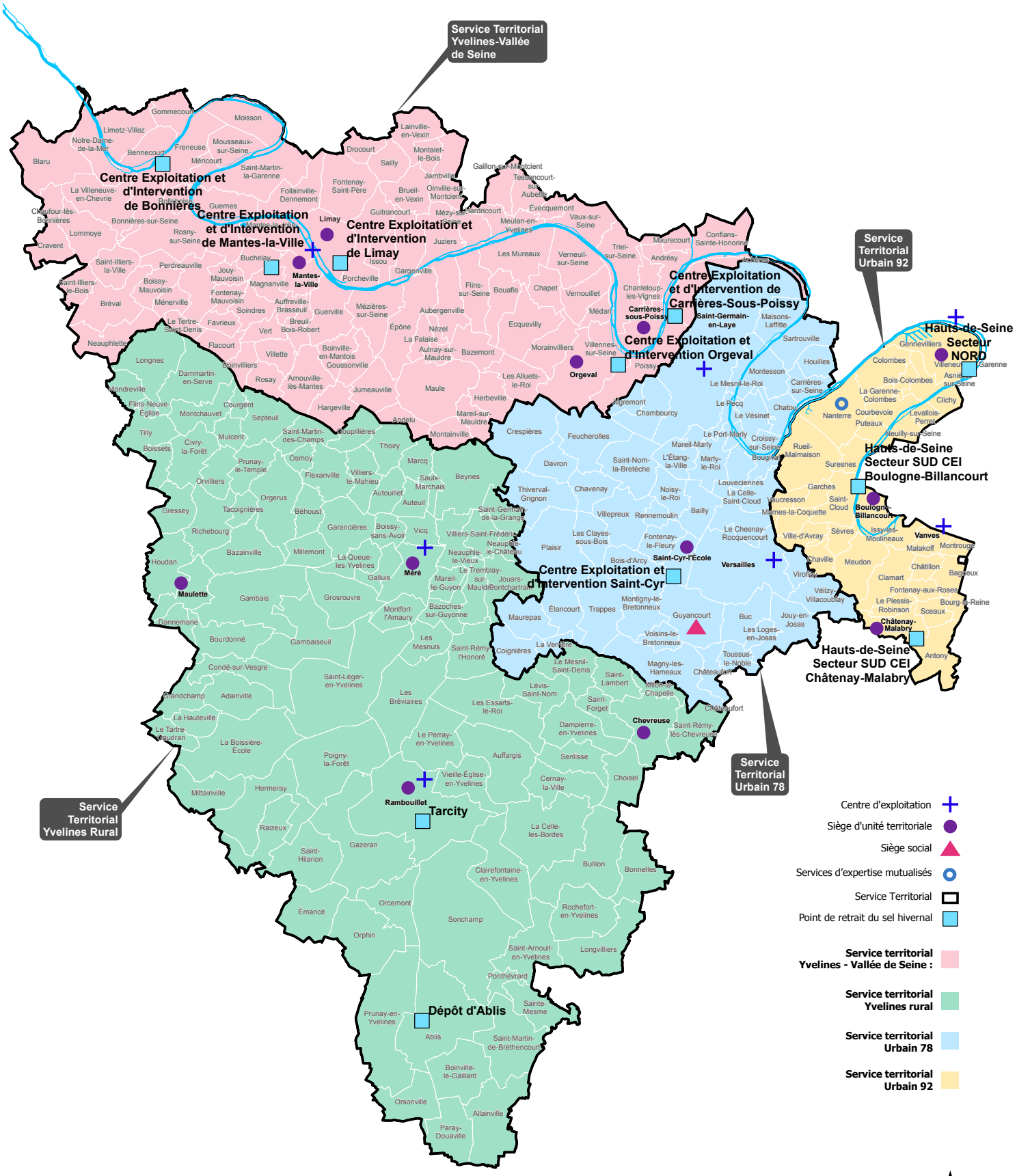
Pour le **Département des Yvelines**

Richard Delepierre, premier vice-président ;
Patrick Stefanini, vice-président ;
Pauline Winocour-Lefèvre, vice-présidente ;
Geoffroy Bax de Keating ;
Lorrain Merckaert

Pour le **collège communal**

Pascal Thevenot, Maire de Vélizy-Villacoublay;
Véronique Morel, conseillère municipale ;

IMPLANTATION TERRITORIALE



Source : SMO "Seine et Yvelines Voirie", IGN

Production : SMO "Seine et Yvelines Voirie" (SD PATD) - octobre 2025

CHIFFRES CLÉS :

234
agents

12
centres d'exploitation et d'intervention

près de
1 900 KM
de routes départementales

545 KM
de linéaires cyclables

plus de
1 000 KM
ouvrages d'art, dont
546 ponts

près de
1 100
carrefours à feux gérés, dont
54 % des carrefours reliés au poste de pilotage SITER

plus de
800
capteurs de trafic

près de
4 000
points lumineux

près de
25 000
arbres d'alignement

près de
200
bassins d'eaux pluviales

625
interventions liées aux intempéries en 2025

68
opérations de rénovation de chaussées en 2025

DEVENIR ADHÉRENT



Dans le cadre d'une politique territoriale volontariste, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont souhaité permettre aux communes et intercommunalités de bénéficier du savoir-faire des équipes de Seine et Yvelines Voirie.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2026, les collectivités locales peuvent adhérer à Seine et Yvelines Voirie. Sans transférer leur compétence au syndicat, cette adhésion permet d'effectuer des prestations sur devis, sur les voies communales ou sur routes départementales en agglomération.

Ces prestations sont l'objet de ce catalogue qui sera amené à évoluer en fonction des besoins exprimés par les adhérents.

Aussi, à la demande de ses membres, Seine et Yvelines Voirie s'engage à réaliser ces prestations en actionnant plusieurs leviers à sa disposition : moyens internes, recours à des prestataires titulaires de marchés, leviers d'expertise et d'ingénierie, à des coûts maîtrisés.

COMMENT ADHÉRER ?

1. Échanger avec nos équipes

La collectivité prend contact avec Seine et Yvelines Voirie afin de présenter ses besoins et de découvrir les prestations auxquelles elle pourra accéder.

direction-generale@sy-voirie.fr
www.sy-voirie.fr

2. Délibérer l'adhésion

Le conseil municipal ou l'organe délibérant de la structure intercommunale adopte une délibération approuvant l'adhésion au syndicat.

3. Cotiser annuellement

La délibération et la demande d'adhésion sont adressées à Seine et Yvelines Voirie. **Le montant de la cotisation annuelle est de 0,30€/habitant.**

4. Accéder aux prestations

Une fois l'adhésion effective, la collectivité peut solliciter les équipes techniques du service territorial dont elle dépend. Chaque intervention est définie avec elle et donne lieu à l'établissement préalable d'un devis. Si le devis est validé par l'adhérent, Seine et Yvelines Voirie opère la prestation



I. VIABILITÉ HIVERNALE

Chaque hiver, Seine et Yvelines Voirie active, sur l'ensemble du réseau routier départemental hors agglomération, un dispositif renforcé destiné à garantir la sécurité des usagers face aux aléas météorologiques : gel, verglas et chutes de neige.

Ce dispositif repose sur la mobilisation continue des équipes et de moyens matériels adaptés. Il s'appuie également sur des conventions de partenariat avec 16 agriculteurs, qui peuvent intervenir en renfort des équipes lorsque les conditions l'exigent.

Structuré en circuits d'intervention organisés à partir des dépôts de sel, ce dispositif s'inscrit dans le cadre du dossier d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH). Élaboré en coordination avec les services préfectoraux des deux départements, ce document définit l'organisation opérationnelle, les niveaux de service et les modalités de déclenchement des interventions.

Le dispositif est activé chaque année du 15 novembre au 15 mars.



Seine et Yvelines Voirie propose à ses adhérents d'intégrer à ces circuits certaines voies structurantes de leur réseau communal. Les habitants bénéficient ainsi de meilleures conditions de circulation grâce au traitement préventif, destiné à limiter la formation de verglas, et aux interventions curatives de déneigement.

Le tracé des circuits est étudié dès le mois de septembre pour la campagne hivernale suivante. Les collectivités souhaitant bénéficier de cette prestation sont donc invitées à exprimer leurs besoins avant cette échéance.

Les interventions sont déclenchées par Seine et Yvelines Voirie selon les prévisions, les observations et les critères météorologiques définis dans le DOVH.

une organisation opérationnelle 24 h/24 et 7 j/7 ;
32 saleuses mobilisables ;
16 agriculteurs partenaires mobilisables en renfort ;
625 interventions météorologiques en 2025 ;
2 367 tonnes de sel utilisées en 2025 ;
une campagne active du 15 novembre au 15 mars.

1. SALAGE PRÉVENTIF/CURATIF AVEC MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL



OBJECTIF

Proposer une prestation complète de traitement préventif et de déneigement curatif sur certaines voies communales structurantes.

CONTENU DE LA PRESTATION

Traitement préventif et déneigement curatif.
Interventions déclenchées selon les critères météorologiques de Seine et Yvelines Voirie.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Expression du besoin en amont de la campagne, sous réserve de la faisabilité du circuit et de l'accessibilité des engins de Seine et Yvelines Voirie.

FACTURATION PROPOSÉE

Forfait annuel de mobilisation incluant l'astreinte 24 h/24 et 7 j/7, complété par la facturation des sorties et des consommables utilisés.

MODALITÉS

Recensement annuel des besoins et définition préalable du circuit.
Date limite : 31 août de l'année N
Dispositif actif du 15 novembre de l'année N au 15 mars de l'année N+1.

2. VENTE DE SEL



OBJECTIF

Fournir aux adhérents du sel de déneigement pour le traitement hivernal de leur réseau

CONTENU DE LA PRESTATION

Fourniture de sel à usage courant, sous réserve d'une commande anticipée et des stocks disponibles.

CONDITIONS DE RÉALISATION

Retrait dans les centres de stockage de Seine et Yvelines Voirie, sur rendez-vous et selon les horaires convenus. Aucun service de livraison n'est prévu

FACTURATION PROPOSÉE

À la tonne, complétée par les forfaits de traitement de la commande et d'intervention du chargeur.

MODALITÉS

Recensement annuel des besoins afin d'anticiper les volumes nécessaires à la campagne hivernale.
Date limite : 15 octobre de l'année N



II. DÉPENDANCES VERTES

L'entretien des dépendances vertes (accotements, talus et abords) contribue à la sécurité routière, à la valorisation des paysages et à la préservation de la biodiversité. **Seine et Yvelines Voirie propose :**

- des campagnes annuelles de fauchage planifiées à l'échelle du réseau,
- des prestations de fauchage personnalisées, adaptées aux besoins locaux,

Toutes ces interventions sont menées sur un fondement de respect des cycles naturels de la flore et de la faune, pour une gestion écologique et maîtrisée des espaces en bord de route.

1. FAUCHAGE - CAMPAGNE ANNUELLE



OBJECTIF
Entretien des accotements par fauchage mécanique

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales
- Modalités d'intervention précisées sur devis
- Les interventions se déroulent lors d'une campagne de territoire. Les dates de chantier sont précisées en fonction du planning du prestataire

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Linéaire voirie + forfait d'assistance technique

MODALITÉS
Recensement annuel

Date limite : 15 mars année N

Le **fauchage des accotements** constitue une opération indispensable à la sécurité routière, à la visibilité des usagers et au droit des intersections. Seine et Yvelines Voirie propose aux communes, sous conditions, une intégration à sa campagne annuelle de fauchage. Cette intervention s'inscrit dans une logique de **continuité d'entretien** sur l'ensemble du linéaire routier, permettant une harmonisation des pratiques et une meilleure lisibilité du territoire.

Cette prestation est ouverte sous réserve des capacités disponibles en matériel et en personnel. L'intégration dans la campagne annuelle doit être **anticipée en début d'année**, lors du recensement des besoins, afin d'organiser les plannings et la répartition des moyens.

Par ailleurs, des interventions peuvent être réalisées à l'aide du robot de fauchage télécommandé, dans les secteurs difficiles d'accès ou présentant des contraintes de sécurité, sous réserve de **disponibilité et d'évaluation technique** préalable. Des interventions au lamier peuvent également être proposées pour le dégagement des gabarits routiers.

Cette technique consiste à tailler la végétation en surplomb afin d'assurer la sécurité des usagers, la visibilité des équipements et le respect des emprises. Cette démarche mutualisée permet de garantir un **entretien efficace**, raisonné et coordonné, au bénéfice de la sécurité et de l'environnement.

2. TRAITEMENT PONCTUEL SUR MESURE



OBJECTIF
Entretien des accotements par fauchage ponctuel ou ciblé et nettoyage préalable si souhaité

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales
- Modalités d'intervention sur devis

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Surface traitée + forfait d'assistance technique

MODALITÉS
Date limite : 15 mars année N

Prestation de fauchage personnalisée, adaptée aux besoins spécifiques du **réseau communal** : interventions ponctuelles, zones sensibles ou entretien ciblé.

Elle peut inclure, en amont du fauchage mécanique, un **nettoyage préalable des accotements** (ramassage de papiers, détritus ou dépôts sauvages), afin de garantir un rendu propre, sécurisé et conforme aux attentes des collectivités.

Ce service personnalisé permet de répondre à des situations particulières :

- complément d'un premier passage annuel,
- entretien en période décalée selon la végétation,
- demande localisée sur un secteur stratégique,
- gestion des plantes invasives (Renoué du Japon) : isolation de la zone, traitement manuel...

3. ELAGAGE DES ARBRES D'ALIGNEMENT



OBJECTIF
Assurer un entretien cohérent des alignements arborés longeant le réseau routier, afin de préserver le patrimoine végétal, la qualité paysagère et la sécurité des usagers, dans le respect des préconisations arboricoles.

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités
- Modalités d'intervention précisées sur devis

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Selon le rapport d'expertise préalable si patrimoine départemental ou sur devis du titulaire du marché

MODALITÉS
Recensement annuel ou sollicitation ponctuelle selon disponibilité.

Les arbres d'alignement bordant les voiries participent pleinement à l'identité paysagère des territoires.

Pour garantir un entretien harmonisé et durable, Seine et Yvelines Voirie propose aux communes une continuité d'intervention sur les alignements longeant le réseau routier, en cohérence avec les actions menées sur le réseau départemental, en agglomération comme hors agglomération.

Ces interventions s'inscrivent dans un programme raisonné d'entretien, visant à :

- préserver la santé des arbres,
- assurer la sécurité des usagers (gabarits de visibilité, prévention des chutes),
- maintenir une cohérence d'ensemble dans les pratiques de taille.

Les prestations sont déclenchées dans la continuité des campagnes départementales, afin d'éviter les traitements disparates pour les riverains et les usagers. Elles respectent les préconisations arboricoles en vigueur, tant sur la fréquence que sur les techniques d'élagage, dans un souci constant de préservation du patrimoine végétal. Les tailles sont réalisées hors période de nidification, conformément aux recommandations environnementales, afin de préserver les espèces protégées et leur habitat.

L'intervention est réalisée par les équipes spécialisées du prestataire titulaire du marché, en lien avec une expertise arboricole, garantissant ainsi des pratiques raisonnées, durables et respectueuses de l'écosystème.

4. AUDIT DU PATRIMOINE ARBORE ROUTIER



OBJECTIF
Évaluer l'état sanitaire et mécanique des arbres d'alignement situés sur le domaine public communal ou intercommunal.

CONTENU DE LA PRESTATION
Recensement, diagnostic visuel, hiérarchisation des risques et préconisations de gestion

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services de la collectivité.

FACTURATION PROPOSÉE
Sur devis, selon le nombre d'arbres et le niveau d'expertise demandé.

MODALITÉS
Audit global ou ciblé, réalisé sur demande par un prestataire spécialisé.

Les arbres d'alignement implantés sur le domaine public communal ou intercommunal constituent un patrimoine vivant soumis aux contraintes de l'environnement routier. Leur surveillance permet d'anticiper les risques et de garantir la sécurité des usagers.

L'audit comprend le recensement des arbres, l'évaluation de leur état physiologique, sanitaire et mécanique ainsi que l'identification des défauts nécessitant une surveillance ou une intervention.

Les résultats sont présentés dans un rapport d'expertise comprenant une hiérarchisation des risques et des préconisations de gestion. Ils peuvent alimenter un plan de gestion arboricole destiné à programmer la surveillance, l'entretien et le renouvellement des alignements.





III. REPARATIONS DE CHAUSSÉES

Dans un contexte de vieillissement généralisé du réseau routier et de contraintes budgétaires fortes, les techniques palliatives offrent une alternative efficace pour prolonger la durée de vie des chaussées, en ciblant les dégradations superficielles avant qu'elles ne s'aggravent.

Ces interventions s'accompagnent systématiquement de la mise en place d'une signalisation de sécurité adaptée, garantissant la protection des agents et des usagers durant les travaux, tout en assurant une bonne lisibilité du chantier et le maintien de la circulation dans des conditions optimales.

Le choix de la technique appropriée s'effectue grâce à l'expertise de nos services

1. POINT À TEMPS AUTOMATIQUE (PATA)



©iStock

OBJECTIF
Point à temps automatique pour réparation de chaussée

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales. Intervention exclusivement en période estivale.
- Modalités d'intervention localisée à définir via une inspection sur site
- Les interventions se déroulent lors d'une campagne de territoire. Les dates de chantier sont précisées en fonction du planning du prestataire

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Surface à traiter + forfait d'assistance technique

MODALITÉS
Recensement annuel.
Date limite : 15 mars année N

Le PATA (Point À Temps Automatique) est une technique d'entretien palliative permettant de réparer rapidement les dégradations localisées des chaussés (faïençages, arrachements) à un coût maîtrisé.

Elle consiste à projeter simultanément un liant bitumineux et des granulats sur la zone endommagée, offrant une remise en circulation quasi immédiate. Adaptée aux voiries communales peu à moyennement circulées, cette méthode permet de prolonger de plusieurs années la durée de vie d'un revêtement, sans recourir à une réfection complète.

Les interventions sont réalisées par le prestataire titulaire du marché " Point à temps automatique ", équipé pour ce type de traitement rapide et ciblé. Elles s'inscrivent dans une démarche de maintenance préventive, souple et économique.

2. ENROBÉ PROJETÉ



OBJECTIF
Réparation rapide par projection de gravillons et liant

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales. Intervention exclusivement en période estivale.
- Modalités d'intervention à définir via une inspection sur site
- Réalisé par un prestataire agrée
- Les interventions se déroulent lors d'une campagne de territoire. Les dates de chantier sont précisées en fonction du planning du prestataire

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Forfaits d'assistance technique, de mise à disposition d'équipe + matériaux au tonnage

MODALITÉS
Recensement annuel
Date limite : 15 mars année N

Le traitement par enrobé projeté est une solution d'entretien palliative permettant de réparer efficacement les dégradations ponctuelles des chaussées telles que les nids-de-poule, les faïençages, les arrachements.

Cette technique consiste à projeter sous pression un mélange de liant bitumineux et de granulats à froid sur les zones détériorées, sans découpe préalable ni interruption prolongée de la circulation. Elle permet une remise en service rapide et une amélioration notable de l'état de surface.

Elle est particulièrement adaptée pour prolonger la durée de vie de la chaussée, en stabilisant les désordres tout en différant les interventions plus lourdes. La prestation est réalisée par l'entreprise titulaire du marché, dotée de l'équipement et du savoir-faire nécessaires à ce type de traitement ciblé.

Cette prestation s'inscrit dans une démarche pragmatique de maintien du réseau à un niveau de service acceptable, avec un bon rapport coût-efficacité.

3. PONTAGE DES FISSURES



©iStock

OBJECTIF
Traitement des fissures longitudinales

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales. Intervention exclusivement en période estivale.
- Modalités d'intervention à définir via une inspection sur site
- Réalisé par les prestataires agréés
- Les interventions se déroulent lors d'une campagne de territoire. Les dates de chantier sont précisées en fonction du planning du prestataire

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Linéaire à traiter + forfait d'assistance technique

MODALITÉS
Recensement annuel
Date limite : 15 mars année N

Le pontage de fissures est une méthode d'entretien préventif permettant de traiter les fissures longitudinales ou transversales apparues sur les chaussées, souvent premières manifestations du vieillissement structurel. Cette technique consiste à appliquer un liant bitumineux souple sur les fissures, éventuellement recouvert d'un sablage, afin d'empêcher l'infiltration de l'eau et de préserver les couches inférieures de la chaussée. Elle contribue ainsi à ralentir la dégradation globale du revêtement.

Rapide à mettre en œuvre et économique, le pontage est particulièrement utile en complément d'autres techniques palliatives pour préserver les zones sensibles et différer des travaux plus lourds.

La prestation est réalisée par l'entreprise titulaire du marché, selon les zones identifiées avec la commune et le SMO Seine et Yvelines Voirie. Elle s'inscrit dans une stratégie de maintenance ciblée et de préservation du patrimoine routier.

4. ENDUIT SUPERFICIEL D'USURE (ESU)



©iStock

OBJECTIF
Traitement des dégradations de surface

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales. Intervention exclusivement en période estivale.
- Modalités d'intervention précisées via une inspection sur site
- Réalisé par les prestataires agréés
- Les interventions se déroulent lors d'une campagne de territoire. Les dates de chantier sont précisées en fonction du planning du prestataire

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Surface à traiter + forfait d'assistance technique

MODALITÉS
Recensement annuel
Date limite : 15 mars année N

L'enduit superficiel d'usure est une technique de réparation routière qui permet de rénover rapidement et à moindre coût la couche de roulement d'une chaussée présentant des signes d'usure en surface, tout en prolongeant sa durée de vie.

Ce procédé consiste à appliquer un liant bitumineux suivi d'un gravillonnage sur l'ensemble de la chaussée. Une fois compacté, cet ensemble forme une nouvelle couche d'usure qui renforce l'étanchéité de la chaussée, améliore l'adhérence et limite l'apparition de nouvelles fissures ou désordres.

L'enduit superficiel d'usure est idéal pour des chaussées structurellement saines mais dont la surface est altérée (poreuse, lissée, faïencée). Il constitue une alternative pertinente à une réfection plus lourde, notamment sur les voiries à faible ou moyen trafic.

La réalisation est assurée par l'entreprise titulaire du marché, en coordination avec les communes pour cibler les tronçons concernés. Cette technique s'inscrit dans une logique de gestion patrimoniale optimisée, en restaurant les performances de la chaussée tout en maîtrisant les coûts d'intervention.



IV. **SIGNALISATION**

La signalisation routière – qu'elle soit horizontale (marquage au sol), verticale (panneaux) ou lumineuse tricolore (feux de circulation) – joue un rôle fondamental dans la lisibilité de la route, la sécurité des déplacements et le partage des usages.

Elle guide les conducteurs, sécurise les traversées, canalise les flux et permet une régulation efficace du trafic, en particulier dans les zones à forte fréquentation, les centres-bourgs ou aux abords des établissements sensibles (écoles, zones commerciales, etc.).

Une signalisation claire, bien implantée et correctement entretenue participe à réduire l'accidentalité et à garantir une cohabitation harmonieuse entre automobilistes, cyclistes et piétons.

1. SIGNALISATION VERTICALE



©iStock

OBJECTIF
Renouvellement ou ajout de signalisation (possibilité de réaliser une étude de signalisation)

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales
- Modalités d'intervention précisées sur devis
- Réalisé par les prestataires agréés

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
- Forfait achat
- Forfait achat-pose

MODALITÉS
Recensement annuel ou sollicitation ponctuelle selon disponibilité.

La signalisation verticale regroupe l'ensemble des panneaux de police, de direction et d'information implantés en bord de voirie. Elle est essentielle pour guider les usagers, faire respecter la réglementation et assurer la sécurité des déplacements.

Un panneau lisible, bien positionné et conforme au code de la route permet d'anticiper les manœuvres, de prévenir les risques et d'orienter efficacement les flux de circulation.

Seine et Yvelines Voirie peut proposer aux communes une prestation complète de fourniture et de pose, comprenant :

- le remplacement de panneaux endommagés ou non conformes,
- la création de nouveaux dispositifs (stop, priorité, sens interdit, etc.) sous réserve d'études de signalisation,
- la mise à jour ou la correction de signalétique existante sous réserve d'études préalables.

2. SIGNALISATION HORIZONTALE



OBJECTIF
Rafraîchissement de la signalisation horizontale, intégration dans une campagne annuelle de marquage (passages piétons, lignes STOP...)

CONTENU DE LA PRESTATION
- Détail à adapter selon les spécificités locales
- Modalités d'intervention précisées sur devis selon inspection sur site

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux.

FACTURATION PROPOSÉE
Selon dimensionnement et configuration

MODALITÉS
Recensement annuel ou sollicitation ponctuelle selon disponibilité.

La signalisation horizontale contribue à la lisibilité immédiate de la route et joue un rôle déterminant dans la sécurité des déplacements et le partage de l'espace public. Elle comprend l'ensemble des marquages appliqués directement sur la chaussée : lignes de rive et de séparation, bandes STOP, passages piétons, zébras, îlots peints, mais aussi pictogrammes et fléchages relatifs aux aménagements cyclables.

Ces repères visuels sont indispensables pour guider les usagers, organiser les flux et sécuriser les intersections, les traversées et les zones à enjeu. Ils participent pleinement à la cohabitation entre véhicules motorisés, cyclistes et piétons.

Seine et Yvelines Voirie propose cette prestation sous deux modalités :

- Dans le cadre d'une campagne annuelle de marquage, permettant d'optimiser les interventions à l'échelle du territoire,
- Ou via des rafraîchissements ponctuels, ciblés sur des zones spécifiques, à la demande des communes.



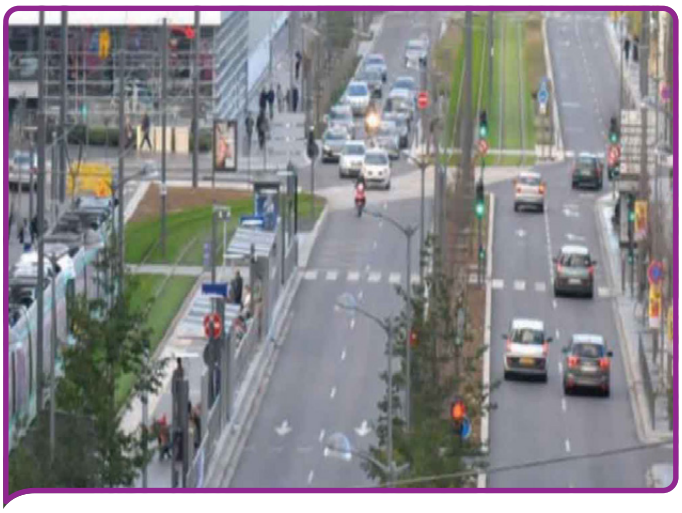
V. INGÉNIERIE

Seine et Yvelines Voirie dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'ingénieurs et de techniciens spécialisés, mobilisés au quotidien pour la gestion, l'exploitation et l'aménagement du réseau routier départemental.

Dans une logique de mutualisation et de proximité, Seine et Yvelines Voirie propose de mettre ses compétences à disposition des communes, sous forme de prestations de conseil, d'audit ou d'assistance technique, afin d'accompagner les projets locaux et d'éclairer la décision publique.

Cette offre d'ingénierie a vocation à être étoffée progressivement, en fonction des besoins exprimés par les collectivités et de la montée en puissance des expertises internes.

1. AUDIT DES CARREFOURS A FEUX



OBJECTIF
État des installations et préconisations

CONTENU DE LA PRESTATION
Détail à adapter selon les spécificités locales
Modalités d'intervention précisées sur devis

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve d'accessibilité et de planification conjointe avec les services municipaux

FACTURATION PROPOSÉE
Forfait inspection des installations et recommandations

MODALITÉS
sollicitation ponctuelle selon disponibilité

Pour les communes disposant d'un ou plusieurs carrefours régulés par feux, il est essentiel de disposer d'une vision claire de l'état du parc. L'audit technique permet de diagnostiquer les installations existantes, d'identifier les obsolescences ou non-conformités, et de proposer des actions d'amélioration, de rénovation ou de mise aux normes.

Ce diagnostic peut concerner :
- l'état physique des équipements (armoires, câbles, lanternes),
- la pertinence du cycle de feux au regard des usages,
- la compatibilité avec les mobilités actives (feux piétons, cyclistes),
- ou encore la consommation énergétique.

2. MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



©iStock

OBJECTIF
Proposer des solutions simples et adaptées pour sécuriser les voiries communales par la mise en œuvre d'aménagements légers, suivis par les équipes techniques départementales.

CONTENU DE LA PRESTATION
Détail à adapter selon les spécificités des aménagements
Modalités d'intervention précisées sur devis

CONDITIONS DE RÉALISATION
Prestations relevant d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage donnant lieu à une convention spécifique suivant la définition du besoin

FACTURATION PROPOSÉE
Suivant convention spécifique, définition du besoin et coût de mobilisations des moyens humains

MODALITÉS
Sur demande

Seine et Yvelines Voirie propose des prestations d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage aux Communes pour la sécurisation de leur réseau routier et la gestion des flux de circulation.

Ce service concernera des interventions ponctuelles permettant d'apporter des réponses concrètes à des problématiques locales, sans recourir à de lourds aménagements.

À titre d'exemple, ces prestations pourront porter sur :
- la mise en place d'écluses ou de chicanes pour réduire la vitesse et canaliser le flux,
- la réalisation d'îlots axiaux ou latéraux pour organiser la circulation.

3. RÉALISATION DE PETITS TRAVAUX DE VOIRIE



OBJECTIF
Réaliser des interventions ponctuelles d'entretien, de réparation ou d'amélioration de la voirie et de ses dépendances

CONTENU DE LA PRESTATION
Travaux définis selon les besoins de la collectivité : réparations localisées de chaussée ou de trottoir, reprises de bordures et de caniveaux, mise à niveau de regards, petits travaux d'assainissement, de maçonnerie ou d'aménagement

CONDITIONS DE RÉALISATION
Sous réserve de faisabilité technique, d'accessibilité et de planification conjointe avec les services de la collectivité

FACTURATION PROPOSÉE
Sur devis, établi à partir de la grille tarifaire du syndicat

MODALITÉS
Sur demande, après visite technique et définition précise du besoin

Seine et Yvelines Voirie accompagne les collectivités dans la réalisation des petits travaux nécessaires à l'entretien courant de leur patrimoine routier. Cette prestation permet de traiter des désordres localisés, de remettre en état certains équipements ou de réaliser des aménagements légers sans engager une opération de voirie de grande ampleur.

Après une visite sur site, les équipes définissent avec la collectivité la solution technique adaptée et établissent un devis. Les travaux sont ensuite réalisés par l'entreprise titulaire du marché, sous le suivi technique de Seine et Yvelines Voirie.



LES AUTRES OPÉRATEURS À NOS CÔTÉS

Aux côtés de Seine et Yvelines Voirie, plusieurs opérateurs départementaux apportent leurs compétences complémentaires à la gestion, à la modernisation et à l'intégration environnementale du réseau routier.

IngénierY'

L'ingénierie au service des territoires ruraux

IngénierY' est l'agence technique départementale des Yvelines. Elle accompagne principalement les communes rurales et leurs groupements dans la définition et la mise en œuvre de leurs projets d'investissement. Dans le domaine routier, les équipes peuvent être mobilisées par ses membres afin de définir l'avant-projet sommaire et les enveloppes de financement nécessaires (recherches de subventions disponibles).

Seine & Yvelines Numérique

Accompagner la transformation numérique

Seine & Yvelines Numérique est un opérateur public interdépartemental au service des collectivités et des établissements publics des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Il développe et pilote des services numériques innovants et mutualisés, adaptés aux besoins des territoires. Dans le domaine routier, Seine & Yvelines Numérique contribue notamment au raccordement du PC SITER et des équipements connectés nécessaires à la surveillance, à la régulation du trafic et à la transmission des données en temps réel. Il accompagne ainsi la modernisation numérique de l'exploitation routière.

Seine & Yvelines Environnement

Préserver durablement le cadre de vie

Seine & Yvelines Environnement est un opérateur public spécialisé dans la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie. Ses équipes apportent leur expertise afin d'anticiper les effets des projets sur l'environnement, d'éviter ou de réduire leurs impacts et, lorsque cela est nécessaire, de mettre en œuvre des mesures de compensation écologique. Dans le domaine routier, ses équipes peuvent contribuer à l'étude de la préservation du vivant et des écoulements des eaux de pluie.

CAUE 78

Agir pour la qualité architecturale, urbaine et environnementale

Le CAUE 78, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines, est une association départementale investie d'une mission de service public. Le CAUE apporte notamment un appui aux collectivités dans la conception de leurs projets urbains, architecturaux ou paysagers. Il apporte également son expertise paysagère aux projets routiers. Il accompagne notamment la définition du schéma directeur des plantations et la réflexion sur l'insertion des routes départementales dans leur environnement.



CONTACT
direction-generale@sy-voirie.fr

ENTRETIEN DE LA ROUTE
Seine et Yvelines Voirie